

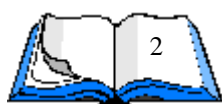
Le PRESSOIR



Bulletin Municipal des Vanvilléens




N° 50/01/12





RAPPEL

MAIRIE : 5 Rue du Verger
77370 Vanvillé
(Attention : accès par la rue du Pressoir)

 01 64 01 60 11

FAX : 01 64 01 67 38
<http://www.vanville.fr>

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Tous les mardi et jeudi après-midi de 13 H 30 à 18 H 00
Tous les vendredi de 14 H 00 à 19 H 00



SOMMAIRE

Les informations communales :

Editorial	Page 4
Compte rendu des Conseils Municipaux de Vanvillé	Page 7
La vie Communale	
Trombinoscope	Page 23
Assainissement	Page 27
Problème des transports scolaires	Page 28
Inauguration de l'école	Page 29
Cérémonie du 11 novembre	Page 30
Hommage au Capitaine Camine	Page 31
Les secrétaires à Vanvillé	Page 33
Informations d'intérêt général	Page 35
C'est aussi votre journal	Page 36

Photos de la première page : Cérémonie en hommage au Capitaine Victor Camine
Madame MARTEAU Isabelle, nouvelle secrétaire

Photos et mise en page réalisées par M. Golfier
Textes réalisés par M. Sgard

Et nous remercions Mme Sgard Sylvie pour sa collaboration à la rédaction de ce numéro.





CEREMONIE DES VŒUX MAIRIE DE VANVILLE LE 7 JANVIER 2012

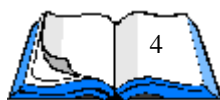
Comme chaque année, le mois de janvier commence par la traditionnelle cérémonie des vœux. Celle-ci s'est déroulée dans la salle du premier étage de la mairie, bien trop petite d'ailleurs pour l'occasion. L'ensemble du conseil municipal était rejoint par M BRAY, adjoint de C.JACOB, et M DURUISSEAU, Maire-Adjoint de Fontenailles pour la communauté de communes. Une fois n'est pas coutume, c'est l'adjoint au maire qui a pris la parole, et nous retraçons ci-dessous l'essentiel de son allocution.

L'année 2011 qui vient de s'achever a été fertile en événements, dans un environnement économique et social qui s'est sensiblement dégradé. Dans ce contexte difficile, nous avons enregistré la disparition sur notre commune de deux entreprises, installées depuis un certain temps, à savoir le transfert sur une commune voisine de la société de services spécialisée dans la prise de rendez-vous, faute de place sur notre territoire, et la fermeture du site de transformation de Camping-cars, qui était la plus grosse entreprise basée sur notre commune et dont l'activité a été relocalisée dans le département de la Mayenne.

Dans le même temps, nos différents projets d'aménagement sur notre territoire ont peu avancé du fait essentiellement des nombreuses hésitations des acteurs potentiels de ces projets, hésitations qui d'ailleurs contribuent encore davantage au ralentissement économique.

Néanmoins, ces projets sont loin d'être abandonnés. La fermeture du site de l'entreprise de transformation de Camping-cars nous offre une opportunité inattendue d'acquérir, pour la commune, un ensemble de terrains et bâtiments qui permettrait enfin à notre village de posséder une salle polyvalente digne de ce nom, et cela en respectant toutes les normes actuelles en matière de sécurité. Nous étudions actuellement cette possibilité d'acquisition à partir du moment où elle est viable financièrement. Il est évident que dans un environnement économique difficile, il nous semble que si cette acquisition devait se réaliser, elle ne devra pas entraîner une augmentation de la pression fiscale sur les contribuables de notre commune.

Cet ensemble immobilier est composé d'un terrain de plus de 9 000 m² sur lequel est édifié un ensemble de constructions que nous pouvons décomposer en deux parties :





Editorial

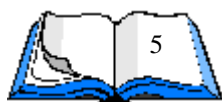
Un grand hall d'expositions avec bureaux et sanitaires de plus de 500 m² qui pourrait permettre, sans grande modification, à la réalisation d'une grande salle polyvalente d'environ 300m², avec une possibilité de réorganiser la partie restante en locaux plus petits pour d'autres fonctions.

Un ensemble de bâtiments industriels permettant l'installation éventuelle d'entreprises, soit pour du stockage, soit pour des activités diverses, et cela soit par location soit par la revente partielle de tout ou partie des infrastructures existantes.

Concernant le projet de développement par la réalisation d'un lotissement, ou de logements d'habitations, le projet initial pourrait être sensiblement modifié dans la mesure où les surfaces envisagées ne sont pas disponibles actuellement. Nous sommes tous bien conscients que la trop faible population de notre commune ne peut qu'être préjudiciable à l'existence même de cette dernière, et que par delà, c'est aussi le maintien d'une école sur notre territoire qui est menacée. Or nous savons tous ce que pourrait engendrer la disparition de celle-ci. Il est bien certain que contrairement à certains échos farfelus qui nous sont parvenus jusqu'à nos oreilles, il n'est pas question de construire des immeubles et/ou de se lancer dans d'immenses chantiers ayant pour objectif d'atteindre les 1000 habitants dans les 5 ans. Par contre, il est de notre responsabilité d'étudier les différentes possibilités du développement de constructions sur notre territoire. Une première hypothèse avait été faite et une première étude réalisée dans ce domaine. Cette première hypothèse, sans pour l'instant être abandonnée, pourrait bien être supplantée par une deuxième, radicalement différente, aussi bien dans sa localisation que dans son implantation. Naturellement, si nous devons raisonner sur du long terme (10-20 ans voire plus...) afin d'avoir un schéma cohérent en matière d'implantation de réseaux (Voiries-réseaux d'eau, électricité, télécommunication...), il n'est pas question de construire de grandes tranches de logements dans un très court laps de temps, et toute concrétisation d'un projet de ce type, ne pourra se faire qu'avec une démarche volontaire en matière de cession foncière de la part des propriétaires actuels.

Enfin, le Maire-adjoint tenait à remercier tous ceux qui ont œuvré et participé à la commémoration du centième anniversaire de la disparition du Capitaine CAMINE et plus particulièrement M Luc Golfier qui s'est largement investi pendant 3 ans pour rassembler un grand nombre d'informations et de souvenirs concernant ce Capitaine afin que cette journée soit une réussite. Sans avoir la dimension nationale qu'avait eu les cérémonies lors de sa disparition au début du siècle dernier, il était important de célébrer cet anniversaire et de rendre hommage à un pionnier de l'aviation. L'accident mortel dont il fut victime en 1911, fait aujourd'hui partie intégrante de notre histoire.

Il faut également évoquer les grands projets de la communauté de communes. Au fil du temps, les domaines de compétences de la Brie Nangissienne se sont largement accrues. Sans être exhaustif, trois domaines sont actuellement à la fois prioritaires, et en plein développement.



Editorial

- D'abord, Nangisactipole : Même si nous aimerions tous que la création de cette nouvelle zone économique soit plus rapide, nous arrivons progressivement à la phase de réalisation. Pour cela, il a fallu effectuer de nombreuses études, et acquérir les parcelles nécessaires, ce qui est en cours. Nous avons, suite à un appel d'offres, choisi notre assistant maîtrise d'ouvrage, obtenu l'accord du département en matière d'équipements et de voiries, et choisi le mode de desserte de cette future Zone Economique. Si rien ne vient contrarier le planning établi, la création d'un rond point avec les dessertes y affaissant, devrait être réalisé fin 2012 ou au plus tard début 2013. Par la suite, dans le courant de l'année 2013, les premières entreprises pourront commencer à s'y installer. C'est incontestablement le dossier majeur de notre communauté de communes, et l'enjeu financier est d'importance. Il est l'enjeu principal de notre mandat afin de pallier au sous-emploi régnant sur notre territoire.

- Dans un tout autre registre, nous avons le projet de mettre en valeur les découvertes archéologiques du site de Chateaubleau. Dans cet optique, une visite a été organisée pour les élus de la Brie Nangisienne au mois de septembre dernier, sur un site similaire à Vieux la Romaine, près de Caen. Lors de cette journée, de nombreux enseignements sur la manière de procéder et de valoriser un site Gallo-Romain ont pu être observés. Dans un premier temps, il est indispensable de le faire connaître, et une signalétique est en cours d'installation, aussi bien sur le site lui-même qu'à sa périphérie. Des panneaux seront également installés sur la D619, Dans un deuxième temps, il faut œuvré pour la sauvegarde de ce site et sa valorisation. Une démarche dans ce sens a été engagée, et le Conseil général de Seine et Marne en fait une priorité pour 2012.

- Troisième grand sujet d'actualité : l'assainissement. Cette partie qui concerne l'ensemble de la population de notre commune, est développé plus largement dans les pages qui suivent.

L'ensemble du Conseil Municipal a présenté ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Jean-Sébastien SGARD - Maire Adjoint



Les Echos du Conseil Municipal



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2011

L'an 2011, le 11 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de VANVILLE s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame JOUVES Maria, Maire de Vanvillé, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/10/2011. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/10/2011.

Présents : Mme JOUVES Maria, Maire, MM : BOURGEOIS Philippe, GAYOU Thierry, GOLFIER Luc, MORALES Frédéric, PARISOT Jean-René, SGARD Jean-Sébastien

Absent(s) : Mme GERMAIN Irène, M. JALU Cédric

A été nommée secrétaire : M. PARISOT Jean-René

2011 17 – Objet: Maillage de réseaux d'eau potable du Provinois
- Demande de création du Syndicat Mixte de Transport d'Eau Potable du Provinois
- Adhésion de la commune de VANVILLE
- Approbation des statuts du Syndicat Mixte
- Désignation des délégués au Comité du Syndicat Mixte de Transport d'Eau Potable du Provinois

-Demande de création du Syndicat Mixte de Transport d'Eau Potable du Provinois
-Adhésion de la commune de VANVILLE
-Approbation des statuts du Syndicat Mixte

Entendu l'exposé du Maire qui rappelle l'importance de sécuriser rapidement l'approvisionnement en eau potable pour les communes du périmètre dont la majorité bénéficie, au moins, d'une dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

Que pour assurer le portage du maillage de réseaux d'eau potable du Provinois, un Syndicat Mixte de transport, regroupant 17 membres adhérents, doit être créé ;

Que la création du Syndicat Mixte est subordonnée à la volonté unanime des assemblées délibérantes de chacun des membres adhérents, exprimée par des délibérations concordantes;

Que ces délibérations doivent être transmises conjointement au représentant de l'état dans le département concerné ;

Que l'arrêté conjoint des représentants de L'état dans les département concernés portera création du Syndicat et validera les statuts annexés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5711-1, L.5211-5 et L.5212-2 ;

Vu la délibération en date du 19 février 2010, portant adhésion de la commune de Vanvillé au projet de maillage de réseaux d'eau potable du Provinois ;

Vu l'arrêté de dérogation Préfectoral N° 10 ARS 55 CSSM en date du 22 novembre 2010 autorisant les communes de Vieux Champagne, Saint Just en Brie, Maison Rouge en Brie, Vanvillé et le Hammeau de Leudon à déroger aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;





Les Echos du Conseil Municipal

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant que chacun des membres adhérents doit demander la création du Syndicat Mixte et son adhésion à celui-ci ;

Considérant que cette adhésion emporte transfert de la compétence " transport d'eau potable du maillage du Provinois" au Syndicat Mixte créé ;

Considérant que le conseil municipal doit approuver les statuts du Syndicats Mixte annexés à la présente délibération validant le périmètre technique du projet, les modalités de représentation et le mode de financement contributif ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par 7 voix pour,0 voix contre,0 abstentions,

DEMANDE

- LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU TRANSPORT D'EAU POTABLE DU PROVINOIS ;
- L'ADHESION DE LA COMMUNE DE VANVILLE AU SYNDICAT MIXTE ;

VALIDE

-LE PROJET DE STATUTS ANNEXE

Objet de la délibération : Délibération instituant la taxe d'aménagement.

Madame le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement aux taux de 5% (choix de 1%à 5%) ;
- - sans exonération en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficie pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'état dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein-droit - ou du PTZ+) ;

2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

- sans exonération en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :





Les Echos du Conseil Municipal

1° Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 40% de leur surface* ;

2° Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 75% de leur surface.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

* le pourcentage ne peut être supérieur à 50% 5ARTICLE L.331-9 2° du code de l'urbanisme).

Objet de la délibération : Objet : Maillage de réseaux d'eau potable du Provenois
- Désignation des délégués au Comité Syndical Mixte de Transport d'Eau Potable du Provenois

Entendu l'exposé du Maire qui rappelle que pour assurer le portage du maillage de réseaux d'eau potable du Provenois, un Syndicat Mixte de transport ,regroupant 17 membres adhérents, doit être créé ;

Que la commune de Vanvillé adhèrera au Syndicat Mixte de Transport d'Eau Potable du Provenois ;

Que chaque adhérent au projet devra être représenté au Comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant appelé à siéger au Comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-6 et L.5212-7 ;

Vu la délibération en date du 19 février 2010, portant adhésion de la commune de Vanvillé au projet de maillage de réseaux d'eau potable du Provenois ;

Vu l'article 6-2 du projet de statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant que la commune de Vanvillé doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Désigne ses représentants au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Transport d'Eau Potable du Provenois

- Madame Maria JOUVES
- Monsieur Jean- Sébasien SGARD

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Les Echos du Conseil Municipal



République Française
Département Seine et Marne
Commune de COMMUNE DE VANVILLE

L' an 2011 et le 8 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de JOUVES Maria, Maire de Vanvillé

Présents : Mme JOUVES Maria, Maire, MM : BOURGEOIS Philippe, GAYOU Thierry, GOLFIER Luc, PARISOT Jean-René, SGARD Jean-Sébastien

Absent(s) : Mme GERMAIN Irène, MM : JALU Cédric, MORALES Frédéric

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 9
Présents : 6

Date de la convocation : 03/11/2011

Date d'affichage : 03/11/2011

A été nommée secrétaire : M. PARISOT Jean-René

Après lecture du procès verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Objet des délibérations

2011 20 - Enquête Publique sur le Zonage d'Assainissement

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un commissaire enquêteur

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'eau;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994, article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées repris par l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le code l'urbanisme, articles L.123-3-1 et R.123-11

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 octobre 2007 approuvant la réalisation du dossier de zonage d'assainissement

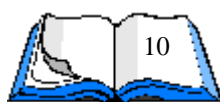
Le Conseil Municipal, invite à se prononcer,

OUI l'exposer du Maire,
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée:

6 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstentions

Décide de soumettre ce dossier à l'enquête publique nécessaire,

Mandate Madame le Maire pour organiser cette procédure.



Les Echos du Conseil Municipal

2011 21- INSTITUTION DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu l'article L.211-11 du code de l'urbanisme

Vu l'article L.300-1 du code de l'urbanisme

Vu l'article L.210-1 du code de l'urbanisme

Vu le P.O.S approuvé le 21.03.2001

Le Conseil Municipal,

Par 6 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstentions,

DECIDE

De Déléguer à Madame Maria JOUVES, le Maire le pouvoir toute décision concernant :

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code d'urbanisme droit de préemption urbain que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

2011 22 - INDEMNITE DE CONSEIL ET GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi du n°82;213 DU 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'élection de cette nouvelle assemblée,

Décide

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à Madame GROLLEAU, Receveur Municipal, et ce pour la durée du mandat électoral du Conseil Municipal.
- La dépense afférente sera imputée à l'article 622.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h35.



Les Echos du Conseil Municipal



République Française
Département Seine et Marne
Commune de COMMUNE DE VANVILLE

L' an 2011 et le 7 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de JOVES Maria, Maire de

Vanvillé

Présents : Mme JOUVES Maria, Maire, MM : BOURGEOIS Philippe, GAYOU Thierry, GOLFIER Luc, MORALES Frédéric, PARISOT Jean-René, SGARD Jean-Sébastien

Absent(s) : Mme GERMAIN Irène, M. JALU Cédric

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 9

Présents : 7

Date de la convocation : 05/12/2001

Date d'affichage : 05/12/2011

A été nommée secrétaire : M. SGARD Jean-Sébastien

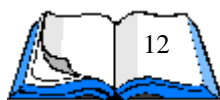
Objet de la délibération :

2011 23 - CREATION DE POSTE SUPPRESSION DE POSTE

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, Madame le Maire, propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint Administratif 2ème classe à temps non complet 16h/hebdomadaire. Compte tenu du départ de Madame ROULAND Catherine pour cause de démission.

Il précise les fonctions attachées à cet emploi, et propose de modifier le tableau du personnel communal pour intégrer ce poste et supprimer celui d'adjoint administratif de 2 ème classe à temps complet 35h/hebdomadaire.

Vu la déclaration de vacance d'emploi adressée au Centre de gestion ;





Les Echos du Conseil Municipal

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

Vu la candidature de Madame Isabelle MARTEAU; qui remplit les conditions générales de nomination à la Fonction Publique Territoriale au sens des dispositions de l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 Voix pour, 0 Voix CONTRE, 0 abstentions, décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif 2 ème classe, sur la base de 16h/hebdomadaire et de supprimer celui d'adjoint administratif 2 ème classe, sur la base de 35h/hebdomadaire, à compter du 07 décembre 2011,

- de se rapprocher du Centre de Gestion de Seine et Marne pour toutes démarches afférentes à cet emploi,

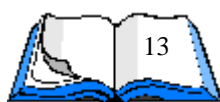
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant,

- de modifier le tableau des effectifs,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce poste.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole la séance est levée à 19h00.



Les Echos du Conseil Municipal



République Française
Département Seine et Marne
Commune de COMMUNE DE VANVILLE

L' an 2011 et le 21 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de JOUVES Maria, Maire de Vanvillé

Présents : Mme JOUVES Maria, Maire, MM : SGARD Jean-Sébastien, BOURGEOIS Philippe, GAYOU Thierry, GOLFIER Luc, MORALES Frédéric, PARISOT Jean-René

Absent(s) : Mme GERMAIN Irène M. JALU Cédric

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 9

Présents : 7

Date de la convocation : 19/12/2011

Date d'affichage : 19/12/2011

A été nommée secrétaire : M. SGARD Jean-Sébastien

Objet des délibérations

2011 24 - AUTORISATION A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES SE RAPPORTANT A L'ACQUISITION DE LOCAUX

Madame Le Maire expose :

La délibération porte sur l'autorisation à Madame Le Maire d'acquérir des locaux situé 1 route de Villeneuve à Vanvillé (Seine & Marne), parcelle cadastrée ZI 73 D'une contenance cadastrale de 9 978 m².

Bien d'une valeur de 420 000 €.

Madame Le Maire informe Le Conseil qu'il a été demandé au service des domaines de réactualisation du bien.

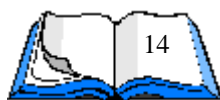
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Autorise l'acquisition du bâtiment situé 1, route de Villeneuve à Vanvillé.

Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la transaction.

Autorise Madame Le Maire à solliciter les financements nécessaires, subventions et aides susceptibles d'être accordées dans le cadre de l'opération.





Les Echos du Conseil Municipal

2011- 25 MOTION RELATIVE A NON-ACTION DE L'ETAT FACE AUX PROBLEMATIQUES ENGENDREES PAR L'INVASION DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Monsieur SGARD informe des désordres causés par la chenille processionnaire du chêne, notamment les problèmes de santé publique dus à l'urtican ainsi que la défoliation des chênes.

Vu l'invasion de colonies de Chenilles Processionnaires du Chêne;

Vu les risques sanitaires engendrés par le caractère urticant des poils de l'espèce concernée (asthme, démangeaisons, etc) encourus par les habitants, ainsi que les promeneurs et randonneurs dans les parties boisées ;

Vu les risques par les animaux domestiques (perte de vue ou d'oeil, décès) ;

Vu la problématique relative à la sécurité et à la salubrité publiques ;

Vu la nécessité d'envisager une action globale ;

Vu l'absurdité qui consisterait à traiter une parcelle sans traiter les parcelles limitrophes ;

Vu, de même, l'absurdité qui consisterait à traiter une Commune sans traiter les Communes limitrophes également infestées ou en voie de l'être ;

Vu le développement de l'invasion (communes progressivement touchées: Grandpuits Bailly-Carrois, Fontenailles, Blennes, Thoury-Ferrottes, Lesches, Voulx, La Chapelle-Gauthier, Campdeuil, La Chapelle Rablais, Champeaux, Saint-Ouen en Brie, Les Ecrennes, Montigny-Lencoup, Mormant, Aubepierre Ozouer-le-Repos, liste non exhaustive... qui prouvent que le Département de Seine & Marne est face à un problème sanitaire majeur ;

Considérant que les traitements effectués montrent déjà leur limite du fait de leur non globalisation sur le territoire concerné ;

Considérant qu'il y a **une absolue nécessité à déclencher d'ores et déjà la mise en place d'un plan d'actions préventives pour les prochaines années** et que celui-ci ne peut-être efficace que si, et seulement si, ces actions préventives sont envisagées au niveau départemental ;

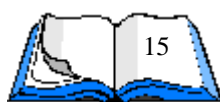
Le Conseil Municipal de Vanvillé, à l'unanimité des membres présents,

demande :

- à Madame la Ministre du Travail de l'Emploi et de la santé,
- à Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et des Transports et du logement,
- à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la pêche,
- à Monsieur le Préfet de Seine & Marne
- De déclencher enfin les moyens de l'Etat en hommes et en technique afin d'éradiquer ce fléau de façon intelligente, coordonnée et pérenne, et faire ainsi en sorte que les actions isolées de chaque Commune ne se soldent pas en dépenses inutiles et inefficaces sur le long terme.
- De mettre en place dans les meilleurs délais un plan de prévention pluriannuel

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h45.



Les Echos du Conseil Municipal



République Française
Département Seine et Marne
Commune de COMMUNE DE VANVILLE

L' an 2011 et le 30 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de JOVES Maria, Maire de Vanvillé

Présents : Mme JOUVES Maria, Maire, MM : BOURGEOIS Philippe, GAYOU Thierry, GOLFIER Luc, MORALES Frédéric, PARISOT Jean-René, SGARD Jean-Sébastien

Absent(s) : Mme GERMAIN Irène M. JALU Cédric

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 9

Présents : 7

Date de la convocation : 27/12/2001

Date d'affichage : 27/12/2011

A été nommée secrétaire : M. MORALES Frédéric

Objet de la délibération :

2011 26 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2011

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vu la délibération du 28 avril 2011, par laquelle le Conseil Municipal a adopté le budget de l'exercice 2011 .

Vu la demande du receveur municipal.

Vu les crédits insuffisants à l'article 1641 (emprunt euros) chapitre 16 suite à un emprunt à la caisse d'épargne de 9284.89 € .

Vu les crédits insuffisants à l'article 673 (titres annulés) chapitre 67 suite au trop reçu CAE.

Décide de modifier les crédits suivants :

En section d'investissement :

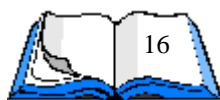
- Article 1641 (emprunts en euros)	+ 163.87 €
• Article 21538 (autres réseaux)	- 163.87 €

En section de fonctionnement :

- Article 673 (titres annulés)	+ 2.478,69 €
- Article 6554 (contributions aux organismes)	- 2.478.69 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole la séance est levée à 19h00.





Les Echos du Conseil Municipal

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCCCL-2007 N°55 en date du 25 avril 2007 créant le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine & Marne (SIESM).

Vu les statuts du SIESM approuvé par l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2010 n° 48 du 28 mai 2010 et plus particulièrement son article 6.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorable sur l'adhésion de la Commune de Bray sur Seine au SIESM.

Vu la délibération N° 2011-74 du Comité Syndical du 7 décembre 2011

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de Bray sur Seine au SIESM.

2012 03 - MANDAT CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Maire expose :

L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le le statut de ses agents ;

Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurances des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2006.975 du 1 er août 2006 du nouveau code des marchés publics relatif à la passation et l'exécution des marchés ;

Décide de mandater le Centre de Gestion de Seine & Marne pour développer un contrat cadre d'assurance des risques statutaires et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes:

- durée du contrat : 4 ans, à effet le 1er janvier 2013
- régime du contrat : capitalisation

Autorise Madame Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h30.



Les Echos du Conseil Municipal



République Française
Département Seine et Marne
Commune de COMMUNE DE VANVILLE

L' an 2012 et le 7 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de JUVES Maria, Maire de Van-

villé

Présents : Mme JUVES Maria, Maire, Mme GERMAIN Irène, MM : BOURGEOIS Philippe, GOLFIER Luc, , MORALES Frédéric, SGARD Jean-Sébastien

Absent : M. Cédric JALU

Absents excusés : MM: GAYOU Thierry, PARISOT Jean-René

Pouvoir de Monsieur GAYOU Thierry à Monsieur BOURGEOIS Philippe

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 9

Présents : 6

Date de la convocation : 02/02/2012

Date d'affichage : 02/02/2012

A été nommée secrétaire : Monsieur SGARD Jean-Sébastien

Objet des délibérations :

2012 04 - AVIS SUR L'ARRÊTÉ PREFECTORAL DE PERIMÈTRE RELATIF AU PROJET DE CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DU PROVINOIS

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madalme le Maire qui rappelle le projet de création d'un syndicat mixte qui associera 55 communes, en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du périmètre de ces communes ;

Vu :

- Le C.G.C.T et notamment les articles L.5211-5, L.5211-5-1 et L.5711-1,
- L'arrêté interdépartemental des Préfets de la Marne et de la Seine et Marne DRCL-BCCCL-2012 n° 9 du 25/01/2012, fixant le périmètre du « Syndicat mixte de transport d'eau potable du Provinois » ;

Considérant que l'arrêté interdépartemental ayant été notifié le 23 janvier 2012, la commune/le syndicat doit rendre son avis dans un délai de trois mois à compter de la date de notification,



Les Echos du Conseil Municipal

Que, pour délibérer valablement sur le principe et les modalités de création de l'E.P.C.I, *la commune* doit se prononcer sur l'arrêté de périmètre et sur le projet de statuts annexés.

Monsieur SGARD précise que l'article 12(des statuts annexés) est flou.

Après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Approuve le périmètre fixé par l'arrêté interdépartemental.

Valide les statuts annexés.

Demande son adhésion au Syndicat Mixte de Transport d'Eau Potable du Provenois.

2012 05 - Proposition de prescrire la révision du P.O.S et sa transformation en P.L.U sur l'ensemble du territoire communal

Madame le Maire propose :

- 1) de prescrire la révision du P.O.S et sa transformation en P.L.U sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles R.123-15 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- 2) de demander l'association des services de l'Etat conformément à l'article L.123-7 du Code de l'Urbanisme,
- 3) que les personnes et organismes suivants qui en auront fait la demande, conformément aux articles L.121-4, L.123-8 et R.123-16 du Code de l'Urbanisme, seront consultés au cours de la procédure de révision du Plan d'Occupation des sols devenant Plan Local d'Urbanisme ;
- 4) de définir comme suit les modalités de la concertation avec la population au titre des articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

par 7 VOIX POUR, 0 CONTRE ,0 ABSTENTIONS

- **DECIDE DE PRESCRIRE** la révision du P.O.S de la Commune de VANVILLE en vue de sa transformation en P.L.U sur l'ensemble de son territoire, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et suivants et R. 123-15 du Code de l'Urbanisme,
- **MET EN OEUVRE** cette procédure,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces de nature administratif, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2012 06 - Autorisation mandatement investissement – budget 2012

Madame le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder aux engagements, liquidations, et mandatements des dépenses d'investissement sur le budget 2012, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales.



Les Echos du Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
7 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS**

- **Autorise** Madame le Maire à procéder, jusqu'à la date d'adoption des divers budgets primitifs 2012, aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

2012 07 - DEMATERIALISATION DES ACTES

Madame le Maire rappelle la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n °2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, qui autorisent la transmission par voie électronique des actes des collectivités qui sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Dans ce cadre, le ministère de l'intérieur a conçu et conduit le programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé). Ce protocole permettra d'envoyer à la préfecture, par voie électronique et sécurisée et de manière presque instantanée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes.

Monsieur le Maire explique au Conseil l'intérêt d'engager la Commune dans une mise en place progressive d'un dispositif de télétransmission des actes transmis au contrôle de légalité.

Outre l'aspect « développement durable » de cette démarche, la dématérialisation des actes de la commune permettra également de réduire les délais de procédure ainsi que les coûts d'affranchissement et d'impression.

Dans une optique de modernisation, de gain de temps et d'efficacité de l'action publique, Monsieur le Maire

propose donc au Conseil Municipal d'engager la Commune dans ce processus de télétransmission en recourant à un prestataire homologué et en signant la convention correspondante avec le Préfet. Cette convention avec l'Etat précisera la nature des actes administratifs que la Commune souhaite dématérialiser.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139,

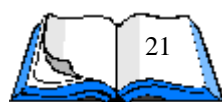
Vu le et le décret n °2005-324 du 7 avril 2005,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

D E C I D E :

- **D'APPROUVER le principe de la dématérialisation des actes administratifs**

- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'Etat et à engager toutes les démarches inhérentes à ce processus de dématérialisation**





Les Echos du Conseil Municipal

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2012 - 08 Gestion du cimetière communal et projet de création : réalisation d'un ossuaire

Madame le maire explique que la commune de Vanvillé ne possède pas d'ossuaire dans le cimetière communal.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide la réalisation d'un ossuaire dans le cimetière communal.

AUTORISE Madame Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2012- 09 Gestion du cimetière communal et projet de création : création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires déjà formulées,

Madame le maire propose de consacrer un emplacement d'environ à côté du cimetière pour la création d'un columbarium et d'un emplacement pour un jardin du souvenir.

Ce columbarium sera composé dans un premier temps de 4 cavurnes maximum qui accueillera les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées, domiciliées sur la commune de leur vivant ou qui y avaient été domiciliées.

Après l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

AUTORISE Madame Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h10.



La vie Communale

TROMBINOSCOPE

- Au fil du temps, avec le départ de certains conseillers et l'arrivée de nouvelles commissions, il était nécessaire de refaire le point pour que chaque administré puisse connaître ses interlocuteurs.

Nous vous présentons ci-dessous le conseil municipal avec les charges de chacun, aussi bien au sein de la commune que de l'intercommunalité :



Maria JUVES

Maire de Vanvillé

Vice Présidente de la Brie Nangissienne

- Présidente du CCAS (Centre communal d'actions sociales).
- Vice Présidente du SIRPREV (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Rampillon et Vanvillé).
- Membre titulaire aux commissions :
 - Mission locale du Provinois
 - SICPAN (Syndicat intercommunal piscine de Nangis)
 - Syndicat mixte du transport de l'eau potable du Provinois
 - Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Nangis
 - Comité d'expansion du pays Provinois
 - Travaux et ouverture des plis pour les appels d'offres.
 - Correspondant en cas de Pandémie Grippale.

- Intercommunalité :

- Vice Présidente en charge de la petite enfance.
- Membre des commissions :
 - Aménagement de l'espace (Assainissement)
 - Vie locale
 - Tourisme



Jean-Sébastien SGARD

Maire-Adjoint de Vanvillé

Conseiller communautaire de la Brie Nangissienne

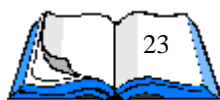
- Président du Pressoir Vanvilléen—Journal Communal
- Membre titulaire aux commissions :
 - SIRPREV (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Rampillon et Vanvillé).
 - SMEP (Schéma directeur aménagement urbanisme Almont-Brie centrale)
 - SIESM (Syndicat intercommunal électrification de Provins ouest)
 - Syndicat mixte du transport de l'eau potable du Provinois
 - Travaux et ouverture des plis pour les appels d'offres.
 - Correspondant en cas de calamité agricole.

- Suppléant :

- SICPAN (Syndicat intercommunal piscine de Nangis)

- Intercommunalité :

- Membre des commissions :
 - Finances et Administration générale
 - Développement économique (Membre du comité de pilotage de Nangisactipole—Projet de zone de développement Eolien)
 - Tourisme.
 - Communication et promotion du territoire (Journal de la Brie Nangissienne)
 - Aménagement de l'espace-Assainissement



La vie Communale



Philippe BOURGEOIS

Conseiller Municipal de Vanvillé

- Membre titulaire aux commissions :
 - SICPAN (Syndicat intercommunal piscine de Nangis)
 - Syndicat intercommunal pour l'aménagement du ru de l'Yvron.
 - Travaux et ouverture des plis pour les appels d'offres.
 - Syndicat intercommunal pour le fonctionnement des établissements du premier cycle du second degré du secteur de Nangis.
 - Membre du CCAS (Centre communal d'actions sociales).
 - SMETOM
 - Référent du site Internet

- Suppléant :
 - Communauté de communes de la Brie Nangissienne.
 - SIRPREV (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Rampillon et Vanvillé).
 - SIESM (Syndicat Intercommunal électrification de Provins ouest)



Thierry GAYOU

Conseiller Municipal de Vanvillé

- Vice-président du Pressoir Vanvilléen—En charge des manifestations
- Membre titulaire aux commissions :
 - SIESM (Syndicat Intercommunal électrification de Provins ouest)
 - Travaux et ouverture des plis pour les appels d'offres.

- Suppléant :
 - Communauté de communes de la Brie Nangissienne
 - SMETOM (Syndicat pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères)
 - Syndicat intercommunal pour le fonctionnement des établissements du premier cycle du second degré du secteur de Nangis.
 - SIRPREV (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Rampillon et Vanvillé).
 - SMEP (Schéma directeur aménagement urbanisme Almont-Brie centrale)

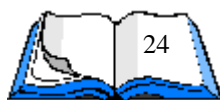


Isabelle GERMAIN

Conseillère Municipale de Vanvillé

- Membre titulaire aux commissions
- Membre du CCAS (Centre communal d'actions sociales).
- Syndicat intercommunal pour le ramassage des établissements scolaires de la région de Nangis.

- Suppléant :
 - SICPAN (Syndicat intercommunal piscine de Nangis)



La vie Communale



Luc GOLFIER

Conseiller Municipal de Vanvillé

- Trésorier du Pressoir Vanvilléen—Journal communal
- Membre titulaire aux commissions :
 - Syndicat intercommunal pour le ramassage des établissements scolaires de la région de Nangis.
 - Syndicat intercommunal pour le fonctionnement des établissements du premier cycle du second degré du secteur de Nangis.
 - Travaux et ouverture des plis pour les appels d'offres.
 - Conseiller défense;
 - Représentant sécurité routière
- Suppléant :
 - Syndicat intercommunal pour l'aménagement du ru de l'Yvron.
- Intercommunalité :
 - Aménagement de l'espace-assainissement
 - développement économique



Frédéric MORALES

Conseiller Municipal de Vanvillé

- Membre titulaire aux commissions :
 - Membre du CCAS (Centre communal d'actions sociales).
 - SMETOM (Syndicat pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères).
- Suppléant :
 - Mission locale du Provenois
 - Travaux et ouverture des plis pour les appels d'offres.



Jean René PARISOT

Conseiller Municipal de Vanvillé

- Membre titulaire aux commissions :
 - Membre du CCAS (Centre communal d'actions sociales).
- Suppléant :
 - Mission locale du Provenois
 - Syndicat intercommunal pour le ramassage des établissements scolaires de la région de Nangis.
 - Syndicat intercommunal pour le fonctionnement des établissements du premier cycle du second degré du secteur de Nangis.
 - SIRPREV (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Rampillon et Vanvillé).

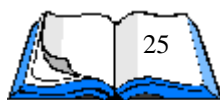
ments du



Cédric JALU

Conseiller Municipal de Vanvillé

- Inactif (ne s'est présenté à aucune réunion depuis 2009)





La vie Communale

Hors conseillers municipaux

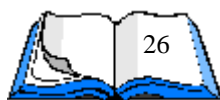
- M BONGARD** - Membre suppléant du SMETOM (Syndicat pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères)
- Syndicat intercommunal pour l'aménagement du ru de l'Yvron.
- Suppléant au Syndicat Intercommunal d'électrification de Provins ouest
- Correspondant en cas de calamité agricole
- M BRAYON** - Correspondant en cas de calamité agricole
- M PARIS** - Président du Club Sportif Vanvilléen.
- Mme SGARD** - Journal communal : Le Pressoir Vanvilléen

Commission des impôts : (membres désignés par l'administration fiscale)

M BONGARD
M BOURGEOIS
Mme DUPRESSOIR
M FABRE
M GAYOU
Mme LENTY
M LEROY
Mme MATHE
M MORALES
Mme SZEWCYK

Membre du CCAS (Centre communal d'actions sociales).

Mme Kah Amita
Melle Raillot Jennifer
Mme Szewcyk Michèle
M Raillard Jacques



ASSAINISSEMENT :

Après de très nombreuses années consacrées aux études, il est temps maintenant de concrétiser sur le terrain les nouvelles dispositions en matière d'assainissement.

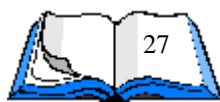
Comme chacun le sait, la plupart des installations individuelles ne sont plus en adéquation avec les nouvelles normes Européennes. C'est un sujet d'autant plus délicat qu'il touche la quasi-totalité des habitations de notre commune, et les coûts supportés par chaque contribuable est loin d'être négligeable. Les études précédentes, axées sur un assainissement de type collectif, c'est-à-dire collecte des eaux usées et station d'épuration ont vite démontré le caractère insupportable en terme de coûts pour une petite commune telle que la nôtre. Une station d'épuration coûte entre 500 000 et 1 000 000 €, auquel s'ajoute les installations de collectes par réseaux... autant dire que le prix du traitement des eaux usées à répercuter pour chacun reviendrait à multiplier les factures des contribuables par 4 ou 5... Sans compter l'endettement pour la commune et l'entretien de toutes les installations. A cela, s'ajoutera enfin le coût de raccordement, à la charge du propriétaire.

Cette solution n'était donc pas acceptable. Le conseil municipal a pris une délibération optant pour le maintien de l'assainissement individuel, permettant la suppression des installations collectives... Mais le coût pour le contribuable restait fort élevé, environ 10 000 € en moyenne par habitation.

Or, il se trouve que la plupart des communes de la Brie Nangissienne sont dans la même situation. La commission de l'environnement a donc étudié le problème en utilisant les différentes expériences faites dans d'autres communautés de communes, et propose la mutualisation des travaux, afin d'en réduire les coûts pour le contribuable, avec un argument de poids; si un contribuable ne peut avoir des subventions, une communauté de communes peut en obtenir, à la fois de l'agence de l'eau et du conseil général... Ces subventions couvrant environ 70% du coût des travaux, ramènerait la charge entre 2000 et 3000 € par habitation. Les premières études concernant l'installation ont été lancées à la fin 2011 sur certaines communes de la Brie Nangissienne.

Le tour de Vanvillé viendra dans le deuxième semestre 2012. Néanmoins, afin de respecter la procédure dans ce type d'opération, un commissaire enquêteur a été nommé afin de présenter et recueillir toutes les observations des administrés.

Une première réunion publique a été organisée le samedi 18 février dernier, en présence du commissaire enquêteur. Ce dernier a présenté son rôle et l'ensemble de la problématique ainsi que le déroulement des opérations. Une permanence sera assurée à la Mairie de la commune tous les vendredis du mois de mars de 16h00 à 19h00, en sa présence. Elle permettra de recueillir toutes les interrogations sur cet épineux projet et un rapport sera établi. L'objectif principal de cette enquête est de permettre à tous les administrés de pouvoir s'exprimer librement sur ce sujet, et tout particulièrement sur le mode d'assainissement choisi par le conseil municipal.



La vie Communale

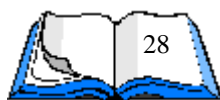
Par la suite, à l'automne prochain, en supposant que la majeure partie de la population confirme l'option choisie, à savoir le maintien de l'assainissement individuel, de nouvelles réunions seront organisées sur le mode de fonctionnement et l'organisation des travaux, avec les représentants de la communauté de communes et les intervenants. Ces nouvelles dispositions pourront permettre à chaque propriétaire de pouvoir se mettre aux normes pour un coût bien inférieur à ce qu'il pourrait déboursier s'il avait dû se débrouiller par ses propres moyens. A cela s'ajoute la prise en charge de tout le suivi des études, travaux et maintenances en matière administrative et logistique par les services de la communauté de communes.

N'hésitez surtout pas à vous exprimer sur ce sujet en rencontrant le commissaire enquêteur, votre avis et vos remarques sont importantes afin de pouvoir répondre au mieux à vos attentes sur ce sujet.

PROBLEME DE TRANSPORTS SCOLAIRES :

Compte Rendu des établissements du premier cycle du second degré du secteur scolaire de Nangis

Suite aux nombreux problèmes de transports scolaires rencontrés en début d'année et aux nombreuses plaintes des différentes communes, une entrevue avait été fixée avec la compagnie PROCARS. Lors de la réunion du mercredi 19 janvier 2012, il a été confirmé que des solutions avaient été trouvées pour remédier à ces incidents. Il semblerait effectivement que tout soit rentré dans l'ordre depuis. Espérons que cela dure ainsi ...



INAUGURATION DE L'ECOLE :

Comme indiqué lors de notre précédent numéro, c'est donc le 5 octobre dernier que l'inauguration officielle des nouveaux bâtiments de l'école de Rampillon s'est déroulée. Le président du SIRPREV (Syndicat de regroupement pédagogique de Rampillon et Vanvillé), Paul Laclémence, et la Vice-présidente, Maria Jouves, ont présidé cette cérémonie en présence du Préfet de Seine et Marne : M. Pierre Monzani, du Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins : M. Thierry Bonnet, de Mme Roseline Sarkissain qui représentait le conseil régional, de M. Bertrand Caparroy du Conseil Général, de M. Ghislain Bray qui représentait notre député, de l'inspectrice d'académie Mme Patricia Galeazi, et de nombreux élus locaux.

Les différents corps de métiers ayant participé à cette construction étaient également présents, notamment M. Alain Herault, notre architecte, ainsi que l'ensemble du personnel communal.

La cérémonie fut précédée de la visite des bâtiments, en commençant par les nouvelles classes, avant de couper le ruban tricolore dans la cour, et de se diriger vers la nouvelle cantine où eurent lieu les discours des différents corps constitués, avant de se retrouver autour du buffet préparé pour cet événement exceptionnel.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2011 :

Comme chaque année, à la même époque, l'ensemble de la population est invitée à la commémoration célébrant la fin de la première guerre mondiale, surnommée la « grande guerre ». Alors que les derniers survivants de ce terrible conflit ont aujourd'hui disparu, le Président de la république a décidé que cette date devenait la date de commémoration pour tous ceux qui ont donné leur vie pour la patrie, et cela quelque soit le conflit.

Au fil du temps, les morts de la seconde guerre, d'Indochine et d'Afrique du nord furent à leur tour honorés sous l'arc de triomphe, et c'est pour cette raison que désormais chaque 11 novembre, tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, que ce soit pour la défense de la patrie ou lors des opérations extérieures auxquelles notre pays participe, seront également associés à cet hommage solennel de la nation. En ce début du XXIème siècle, nous aurons donc une pensée pour tous ceux qui sont tombés récemment sous le drapeau Français, et tout particulièrement en Afghanistan.

Comme chaque année, toutes les générations étaient présentes pour cette commémoration, avant de se retrouver au chaud dans les locaux de la mairie pour un verre de l'amitié, profitant de cet instant privilégié pour rencontrer les élus de notre commune.



LA CEREMONIE EN HOMMAGE AU CAPITAINE CAMINE :



C'est avec un grand intérêt que nous avons célébré le centième anniversaire de la disparition du capitaine CAMINE. Cette commémoration a été une grande réussite, grâce à l'investissement de quelques élus et de la participation active du Souvenir Français. Il est néanmoins regrettable que peu de Vanvilléens se soient déplacés, boudant

systématiquement toutes les manifestations communales, et par delà l'histoire de notre commune et de son patrimoine.

Si l'heure de la cérémonie au pied du monument fut avancée dans un premier temps par décision du Préfet, elle ne débuta réellement que vers 9h45 devant une bonne centaine de personnes. Le Colonel Tavernier pris la parole au nom des anciens combattants puis M Luc Golfier fit un discours en rappelant le grand homme que fut le Capitaine Camine. De nombreuses personnalités firent



le déplacement, tout particulièrement le Général Buffat, l'ensemble des représentants du Souvenir Français de Nangis et de Provins, Madame Paule Nourry, conseillère Générale, des élus des différentes communes alentours et d'anciens combattants, dont un détachement de gendarmerie. Les différentes cérémonies protocolaires se déroulèrent au pied de la stèle du Capitaine CAMINE, puis un détachement d'anciens combattants, a rendu hommage aux disparus de la grande guerre au pied du monument aux morts au centre du cimetière, puis devant la plaque de Lucien CARIAT, résistant et prisonnier durant la seconde guerre mondiale.

La vie Communale



La journée s'est poursuivie par un repas offert par la municipalité au restaurant « Relais Saint Eloi » avant de se poursuivre à Nangis où une soixantaine de personnes participèrent aux différentes conférences avant que cette journée commémorative se termine autour d'un verre.

Cette journée fut une grande réussite pour les passionnés curieux de découvrir à la fois le patrimoine et l'histoire de notre commune. Encore un grand merci à tous les participants. Une brochure très complète réalisée par M Luc Golfier avec la collaboration du Général Buffat est toujours disponible à la mairie au prix de 5 €



La vie Communale

Petite rétrospective des secrétaires de la Commune de Vanvillé :

Voici un récapitulatif des secrétaires ayant exercé à la mairie de Vanvillé depuis 1898

1898	Monsieur Penancier
1906	Monsieur Rué à Maison rouge à rempli la fonction de secrétaire de la commune de Vanvillé du 1 au 19 avril 1906 puis de juillet à septembre et enfin du 26 octobre au 31 décembre
1907 a 1911	Monsieur Meneclien
1912 à 1918	Madame Louvin
1919	Mademoiselle Leboeuf
1920 a 1925	Madame Picard
17 octobre 1930 au 20 septembre 1957	Madame Colas Jeanne
01 octobre 1957	Monsieur Bonnet Marcel
23 septembre 1960	Monsieur Cariat Lucien

Après le décès de Lucien Cariat, Madame Cariat fut nommée secrétaire à titre précaire et renouvelable.

25 février 1976	Démission de Madame Cariat
1 juillet 1976	Madame Médard Christianne
1 Aout 1986	Madame Boucher Jocelyne
19 mai 2008	Madame Bret Sylvaine
15 septembre 2010	Madame Rouland Catherine
7 Décembre 2011	Madame Marteau Isabelle

Décès de madame Médard :

Madame Médard Christianne était né le 7 juin 1921 à Mousseau les Bray. Elle avait occupé le poste de secrétaire à la Mairie de Vanvillé du 1^{er} juillet 1976 jusqu'à sa retraite le 1^{er} aout 1986. Elle est décédée en avril 2011.

Son mari fut Maire de notre commune de 1947 à 1955



La vie Communale

Durant les années où elle exerça sa fonction, Madame Médard prit une part active dans l'organisation des différentes manifestations.



Mme Médard lors de son départ en retraite (ci-dessus)

Mme Médard au fond à droite lors d'un repas organisé par le CCAS à Gurcy le chatel (ci-dessus)



Mme Médard lors d'un repas à La Croix en Brie (ci-contre)

Informations d'intérêt général



KUEHNE+NAGEL

Parc d'Activités du Nid de Grives
ZAC des Hauts de Ferrières
77164 Ferrières-en-Brie

Tel. : +33 (0)1 64 76 12 12

Fax : +33 (0)1 64 76 12 13

www.kuehne-nagel.com



GITEM

LE MEILLEUR DU PROGRÈS

*Une équipe de spécialiste proche de vous
depuis plus de 20 ans !*

- Pose d'antenne satellite et hertzienne
- Dépannage électroménager et vente de pièces détachées
- SAV Télé et informatique

IMAGE - SON - MULTIMÉDIA - ÉLECTROMÉNAGER

ATV PARISOT - ZAC DES ROCHES - NANGIS - ☎ 01 64 08 09 81

Ouvert du mardi au samedi 9h15 - 12h30 et 14h15 - 19h



C'est aussi votre journal

L'ASSOCIATION DU PRESSEIR VANVILLEEN

- Comme indiqué dans notre numéro précédent, vous pouvez contacter l'association sur notre adresse e-mail :

l.pressoir@laposte.net

Vous pouvez aussi consulter le site internet concernant la commune.

<http://www.vanville.fr>

- N'hésitez pas à nous contacter pour toutes remarques ou propositions concernant les articles.

Un site Internet à été créée par la Communauté de commune, nous retrouvons un espace pour chacune des communes :

<http://www.brienangissienne.fr>

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

